

J'ai participé à cinq élections et j'ai été élu quatre fois. S'ils veulent savoir dans quelle mesure j'ai appuyé mes amis du côté libéral—et ils sont nombreux à la Chambre ce soir—ils n'ont qu'à leur demander si je l'ai fait depuis dix ans. Ils peuvent toujours le demander à leurs collègues qui ne siègent plus ici parce qu'ils n'ont pas été réélus dans le sud de la Colombie-Britannique.

Ils sourient. Je sais ce qu'ils répondront. Nous nous entendons parfois très bien sur le plan personnel, mais pas un seul député de ce côté-là, pas même le ministre, ne peut m'accuser d'appuyer indûment le parti libéral, ni ne s'attend même à ce que je le fasse.

Je n'ai vraiment pas besoin des coups bas que me lancent les membres du Nouveau parti démocratique. Non seulement je n'en ai pas besoin, mais je n'ai pas à les encaisser. C'est là que nous pouvons constater la sincérité des néo-démocrates. Il est juste, d'après moi, de dénoncer leurs manigances. J'ignore qui prendra la parole après moi. Il se peut que ce soit un député néo-démocrate, mais mieux vaudrait que ce soit un député d'un autre parti, car le temps passe vite.

• (2110)

Je tiens à dire au ministre que ce projet de loi contient un grand nombre de lacunes. Il ne parle même pas de l'indemnité maximale de \$5,000. Le ministre n'a pas réussi à persuader le Conseil du Trésor de consentir une somme importante pour faire face à ce problème grave et urgent. Nous ne connaissons pas encore les règlements bien que certains, semble-t-il, aient déjà été ébauchés. La simple lecture du projet de loi, sans les règlements, ne nous dit pas quelle sera son utilité. Nous pourrions cependant nous informer auprès du ministre ici présent, si nos amis néo-démocrates voulaient bien nous permettre de nous constituer en comité plénier où nous aurons la possibilité de poser des questions au ministre. Si la Chambre n'avait pas adopté une ordonnance hier, je ne m'en offusquerais pas. Les députés du Nouveau parti démocratique pourraient intervenir à leur guise à l'étape de la deuxième lecture, s'ils le voulaient. Ils pourraient bien parler toute la semaine prochaine et la semaine d'après, et prolonger ainsi le débat en deuxième lecture. Si c'est cela qu'ils veulent, pourquoi ont-ils accepté, hier, l'ordre de la Chambre qui nous oblige, comme Votre Honneur va nous le rappeler sans doute, à terminer le débat sur ce projet de loi ce soir à 11 h 45? Les néo-démocrates ne peuvent pas gagner sur tous les tableaux. Il me faut en conclure qu'ils refusent d'accorder aux députés la chance de se former en comité plénier et de pouvoir interroger le ministre. Non seulement ai-je le droit, à titre de parlementaire, de poser des questions, mais le ministre a aussi l'obligation de tenter d'y répondre. Certains ministériels ont peut-être également des questions à poser. Ils y ont droit. J'en vois qui font signe que oui. Je n'irai pas plus loin. Je regrette sincèrement . . .

M. Deans: J'invoque le Règlement monsieur l'Orateur . . .

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique a trouvé une autre raison pour invoquer le Règlement.

Isolation à l'urée-formol—Loi

M. Deans: Monsieur l'Orateur, le député a laissé entendre que d'une façon ou d'une autre nous abusons du temps consacré au débat. En m'autorisant du Règlement, je tiens à lui demander s'il sait que c'est à mon instance que se tient ce débat. Les conservateurs étaient disposés à laisser adopter le bill sans débat.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, je répondrai au leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique que s'il croit que l'exercice auquel il se livre depuis deux heures constitue un débat visant à obtenir des réponses, il se livre à une imposture aux dépens du public qui suit le débat à la télévision.

Le bill ne me plaît pas pour bien des raisons. Je n'aime pas la façon dont on a traité tout ce problème, mais je voudrais poser des questions. Si les néo-démocrates veulent continuer à intervenir tout le reste de la soirée, il arrivera qu'on ne posera vraiment aucune question. On sera forcé d'expédier toute l'étape de l'étude du bill en comité plénier dans les deux ou trois minutes restantes car tel est l'ordre de la Chambre auquel le NPD a donné son assentiment. La faute en retombera sur les néo-démocrates quand commenceront dans une heure à pleuvoir les appels téléphoniques de la part de contribuables de tout le pays qui demanderont comment diable les choses ont pu se passer ainsi et pourquoi nous n'avons pas obtenu de réponses du gouvernement.

Mme Mitchell: Parlez du sujet.

M. Fraser: Les députés du Nouveau parti démocratique sont bien susceptibles. Ils se présentent à la Chambre vêtus de tee-shirts à la mode arborant des slogans. Je ne comprends pas très bien pourquoi la chose devient soudainement convenable pour certains mais pas pour d'autres . . .

Des voix: Bravo!

M. Fraser: . . . mais je soutiens que le bill pose un grave problème. Il est insuffisant. Nous n'avons pas le règlement. Le ministre a le devoir de répondre aux questions, mais les députés néo-démocrates abusent lâchement du Parlement en prolongeant volontairement la discussion du bill jusqu'à la dernière minute pour finir par se soumettre aux conditions de l'ordre de la Chambre.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, je voudrais, au début de mon allocution sur le bill C-109 concernant l'isolation à la mousse d'urée-formol, dire que nous venons de voir le plus piètre exemple que saurait donner un représentant élu du peuple. En effet, un député a pratiquement supplié les libéraux de s'arranger pour que l'opposition officielle commence à poser des questions grâce à un mécanisme mis au point par les deux partis.

Des voix: Oh! Oh!

M. Parker: En août dernier, j'ai envoyé un questionnaire à mes électeurs, car la question me préoccupait. Je voudrais faire consigner ce questionnaire que voici:

L'isolation à la mousse d'urée-formol.